



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit et le Lundi quatre Juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le Lundi vingt-huit Mai 2018 se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la Présidence du Maire, Gabrielle LOUIS-CARABIN.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGON, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Sylvia SERMANSON, Marie-Alice RUSCADE, Thomas ZITA, Eveline CLOTILDE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Sabine MAMERT LISTOIR, Grégory MANICOM, Daniel DULAC, Marius SYNESIUS, Annick CARMONT, Evelyne MESSOAH, Michel SURET, Joanie ACHOUN, Marcellin CHINGAN, Patrick PELAGE, Jérôme Thierry CHOUNI, Joël TAVARS, Jean ARDISSON.

Représentés : MM. Pierre PORLON (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Rose-Marie LOQUES (Jean ANZALA), Harry ROUX (Joseph HILL), Dantès ABASSI (Eveline CLOTILDE). Jacques RAMAYE (Michel SURET), José OUANA (Marie-Alice RUSCADE).

Absents : MM., Stella GUILLAUME, Déborah HUSSON.

Absents excusés : MM. Liliane FRANCILLONNE, Claity MOUNSAMY, Françoise FONLEBECK-DIELNA, Seetha DOULAYRAM.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres représentés :	Absents :	Absents excusés :
35	23	06	02	04

Le quorum étant atteint, vingt-trois (23) Conseillers étant présents, six (06) représentés, deux (02) absents et quatre (04) absents excusés le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Jean ANZALA est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

*Aménagement du quartier du Vieux Guénette
Validation de la reddition des comptes 2017*

12/DCM2018/62

Madame Le Maire explique que dans le cadre des mandats d'études et de réalisation des opérations confiées en mandat à la SEMSAMAR, il est prévu de valider la reddition des comptes présentés annuellement par l'opérateur.

Elle indique qu'en effet, conformément à l'article 19 des conventions de mandat, les bilans financiers des dépenses à engager et restant à engager, sont présentés à la fin de chaque année (voir documents joints à la présente).

Elle signale qu'aussi, suite à la présentation des éléments financiers actualisés, ainsi que l'état d'avancement de l'opération au titre de l'année 2017, il est prévu de valider la reddition des comptes correspondante.

Notifiée et publiée le 26/06/2018

il est prévu de valider la
Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20180604-12DCM201862-
DE
Date de télétransmission : 25/06/2018
Date de réception préfecture : 25/06/2018

Elle termine en disant que le bilan financier actualisé de l'opération « Aménagement du quartier de Vieux Guenette » s'élève à :

- 1 787 060.00 € TTC en dépenses, dont 1 598 364.00 € TTC réalisées en cumulé au 31/12/2017.
- 1 787 060.00 € TTC en recettes, dont 1 527 789.00 € TTC réalisées en cumulé au 31/12/2017.

Le Conseil Municipal,
Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues
DECIDE A LA MAJORITE
Vote à scrutin public

Pour : 28

Abstention : 1 –MM. Jean ARDISSON

Article 1 : De valider la reddition des comptes de l'opération « Aménagement du quartier de vieux Guénette » au titre de l'année 2017.

Article 2 : De valider le coût d'objectif actualisé de l'opération « Aménagement du quartier de vieux Guenette » l'amenant à 1 648 607.00€ HT, soit 1 787 06000€ TTC.

Article 3 : Que tous pouvoirs seront donnés au Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

Article 4 : Le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Comptable public et publiée au recueil des actes administratifs de la Ville.

Fait à Le Moule, le 04 Juin 2018



Pour extrait conforme
Le Maire,

Gabrielle LOUIS-CARABIN
Gabrielle LOUIS-CARABIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans la Région.

Notifiée et publiée le 26/06/2018

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20180604-12DCM201862-
DE
Date de télétransmission : 25/06/2018
Date de réception préfecture : 25/06/2018



AMENAGEMENT DU QUARTIER DE GUENETTE (VIEUX ET NOUVEAU) - VIEUX GUENETTE

BILAN FINANCIER ET ECHEANCIER DE TRESORERIE PREVISIONNELS TTC

Désignation lignes budgétaires En Euros	HT		TVA Budget actualisé	TTC	A fin 2017	2018				2019 et au-delà	
	Budget préc.	HT				T1-2018	T2-2018	T3-2018	T4-2018		2018
170-Appels de Fonds	150 798	122 818	138 453	261 271	100 000						161 271
210-Subventions	106 233	106 233		106 233	106 233						
240-Ventes Charges Foncières	1 322 947	1 419 556		1 419 556	1 321 556						
Sous-total recettes	1 579 978	1 648 607	138 453	1 787 060	1 527 789	3 000	3 000	9 000	3 000	3 000	80 000
040-Travaux VRD	-455 208	-415 990	-35 359	-451 349	-378 901						
050-Travaux Bâtiment	-121 191	-121 191	-10 301	-131 492	-131 492						
090-Honoraires	-559 089	-587 384	-49 928	-637 312	-599 312						
100-Rémunération Semsamar	-417 348	-473 730	-40 267	-513 997	-451 749						
110-Autres Frais	-26 465	-30 559	-2 597	-33 156	-33 156						
140-Frais Financiers Court Terme	-677	-19 754		-19 754	-3 754						
Sous-total dépenses	-1 579 978	-1 648 607	-138 453	-1 787 060	-1 598 364	-44 771	-41 321	-23 601	-28 599	-102 292	-10 000
Sous-total trésorerie transitoire					-70 575	-41 771	-38 321	-20 601	-25 599	-90 292	
Préfinancement					63 500	49 000	32 500	23 500	13 500	118 500	
Trésorerie brute					-7 075	154	333	232	349		

Accusé de réception en préfecture
 971-219711173-20180604-12DCM201862-
 DF
 Date de télétransmission : 25/06/2018
 Date de réception préfecture : 25/06/2018